

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Excusés : 2

Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame DE ALMEIDA.

<u>POUVOIRS :</u>	Madame TCHERKEZOV	à	Monsieur BORD
	Monsieur RACCAH	à	Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

SEANCE DU 29 JUIN 2026

N°2026_06_29-13

Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles

Objet: Convention relative à la Charte qualité du Plan Mercredi

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-25,

VU le Code l'éducation, notamment les articles L. 521-1, D. 521-10 à D.521-12, D.411-2 et R.551-13,

VU le Code de l'action sociale et des familles relatif aux accueils de loisirs périscolaires, notamment l'article R. 227-1,

VU le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU les dispositions du plan mercredi,

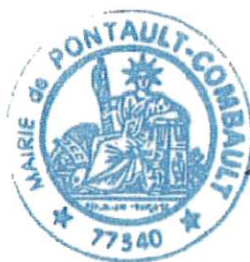
CONSIDERANT la priorité faite à l'éducation par la commune de Pontault-Combault, les enjeux de réinvestir les acquis du PEDT précédent et l'ambition de développer toujours davantage la qualité des accueils et activités de loisirs pour les enfants,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 17 juin 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le maire à signer la convention relative à la Charte de qualité du Plan mercredi.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 3 juillet 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026_06_29-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 06/07/2026